

**- TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ –
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DÉLIBÉRATION N° 2021-033

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres :

En exercice : 25

Présents : 18

Pouvoirs : 1

Date de convocation : 22/11/2021

Date d'affichage : 02/12/2021

Votants :	19	Pour :	19	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----------	--------	-----------	----------	----------	---------------	----------

L'an deux mille vingt et un, **le trente novembre**, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de La Tour du Meix, sous la présidence de **Monsieur MOREL Denis -Vice -Président**

Délégués présents : BERREZ Evelyne, BLEUZE Michel, BRANCHY Isabelle, CAPELLI Célestin, CLOSCAVET Marie-Claire, ETCHEGARAY Josiane, GRAS Françoise, JACQUES Jean-Claude, LUSSIANA Eddy, MOREL Alain, MOREL Denis, PARIS Robert, PANSERI Marianne, PUGET Ginette, RENAUX Marie-Louise, ROTA Josiane, RUDE Bernard, THERME Rémy.

Excusés : BROCHOIRE Myrtille, CANTALOUBE Daniel, GAUTHIER-PACOUD Sandrine, MONNERET-LUQUET Jocelyne, SARRAN Jean-Louis.

Excusés ayant donné pouvoir : PROST Philippe à MOREL Denis

Secrétaire de séance : ETCHEGARAY Josiane

Monsieur JACQUES Jean-Claude représentant du Secours Catholique ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Objet : Subvention Secours catholique

Rapporteur : MOREL Denis, Vice-Président

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Le Secours Catholique par courrier du 05 mai 2021 a sollicité le CIAS pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 2 000 €.

Compte tenu des actions de cette association en faveur des personnes défavorisées sur le territoire, il paraît opportun d'accéder à la demande de l'association.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

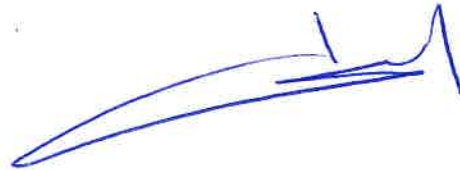
DECIDE

D'ACCORDER une subvention d'un montant de 2000 €

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents nécessaires à la décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,



Le Vice-Président ,
Denis MOREL

